



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

---

Le vingt-six janvier deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi vingt janvier deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	5
Absentes	2

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ  
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND  
Mme Sabrina DUVAL - M. Erwan TANNEAU - Mme Maddy SAVALLE

**Excusés :**

M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)

**Absentes :**

Mme Caroline SOUFFLET  
Mme Lætitia GUTH

**Secrétaire de séance :**

M. Erwan TANNEAU

---

### Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2021
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal

- Points soumis au vote :

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 2022-001 Modification de la composition des commissions municipales
- 2022-002 Désignation des délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)

### **TERRITOIRE ZÉRO CHOMEUR DE LONGUE DURÉE**

- 2022-003 Désignation des délégués de la Commune au Comité local pour l'emploi
- 2022-004 Désignation des délégués de la Commune au conseil d'administration d'ESPACEA

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 2022-005 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2022-006 Création de postes d'agents contractuels

### **FINANCES**

- 2022-007 Détermination d'un tarif d'occupation du domaine public à titre commercial

### **VIE SCOLAIRE, ENFANCE**

- 2022-008 Montant 2022 de la participation allouée aux écoles de la Commune
- 2022-009 Montant 2022 de la participation communale aux frais liés à la pratique d'activités diverses au sein des écoles de la Commune
- 2022-010 Conclusion d'un contrat d'association avec l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes
- 2022-011 Conclusion d'un contrat d'association avec l'école privée St-Joseph
- 2022-012 Conclusion d'une convention avec l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes pour l'aide sociale à la restauration scolaire
- 2022-013 Conclusion d'une convention avec l'école privée St-Joseph pour l'aide sociale à la restauration scolaire

### **CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

- 2022-014 Conclusion d'une convention de mise à disposition avec le SYDELA pour l'implantation d'un poste de transformation sur les parcelles YL 132a et YL132b, situées aux Roches plates
- 2022-015 Conclusion d'une convention de passage et de surplomb avec le SYDELA sur la parcelle XB 249, située aux Champs de l'Hippodrome
- 2022-016 Rapport annuel de la commission communale d'accessibilité

- Questions diverses

### **▪ Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Erwan TANNEAU est nommé secrétaire de séance.

### **▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2021**

*Pièce annexe*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
14/12/2021	2021-064	Confier au SYDELA les travaux de réalisation et de rénovation des réseaux d'éclairage public, situés boulevard de Bellevue, pour un montant de 14 179,70€ TTC.	4
14/12/2021	2021-065	Confier à l'entreprise ROQUET (Redon) les travaux de remplacement de la chaudière gaz installée dans les locaux de la Trésorerie de Pont-Château, situés chemin de Criboeuf et propriétés de la Commune, pour un montant de 11 416,21€ TTC.	4
15/12/2021	2021-066	Autoriser la signature d'une convention pour la mise à disposition du Café des touristes, conclue avec Mme Hélène FAVREAU définissant les conditions de mise à disposition dudit café, propriété de la Commune.	5

- **Points soumis au vote :**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **DÉLIBÉRATION N°2022-001 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des représentants au sein des neuf commissions municipales.
- > De désigner ainsi les membres de la commission municipale Transition énergétique et environnementale :

Commission Transition énergétique et environnementale	Hélène MAVÉRAUD Eliane RENAUT Magali ANDRZEJEWSKI Sébastien COIRRE Sabrina DUVAL Jonathan HERVÉ Maddy SAVALLE Caroline SOUFFLET Sébastien SOURGET
---	---

- > De préciser que la composition des commissions suivantes demeure inchangée :

Commission Finances	Stéphane POILVÉ Sébastien COIRRE Sabrina DUVAL Paul LONGATTE Hélène MAVÉRAUD Sylvie MORAND Philippe ROUAUD
---------------------	--

Commission Affaires sociales et santé	Sylvie MORAND Nadège BLANCHARD Christian BURLOT Raphaël CONDÉ JIMENEZ Christel NORMAND Philippe ROUAUD Valérie ROSE
Commission Culture et animation	Christian BURLOT Gabriel DUVAL Sylvie FUSELLIER Paul LONGATTE Philippe ROUAUD Souad TERRASSIN André THIBAUDEAU
Commission Cœur de Ville	Sylvie FUSELLIER Magalie ANDRZEJEWSKI Françoise CRAND Gabriel DUVAL Jean-François GAUTIER Lætitia GUTH Paul LONGATTE Souad TERRASSIN Erwan TANNEAU
Commission Vie scolaire et enfance	Philippe ROUAUD Sylvie FUSELLIER Lætitia GUTH Muriel MAHÉ Christel NORMAND Margareth SAMSON
Commission Cadre de vie et bâtiments	Stéphane MÉREL Brice CLOUET Raphaël CONDÉ-JIMENEZ Sabrina DUVAL Regis GANDON Lætitia GUTH Armel MOYON Stéphane POILVÉ Erwan TANNEAU
Commission Sport	Muriel MAHÉ Christian BURLOT Sébastien COIRRE Gabriel DUVAL Jean-François GAUTIER Stéphane POILVÉ Erwan TANNEAU
Commission Urbanisme et espace rural	Armel MOYON Gabriel DUVAL Paul LONGATTE Hélène MAVÉRAUD Stéphane MÉREL Sylvie MORAND Stéphane POILVÉ Valérie ROSE

## **DÉLIBÉRATION N°2022-002 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des délégués de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De désigner M. Régis GANDON et M Sébastien SOURGET représentants titulaires de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De désigner M. Sébastien COIRRE et M. Paul LONGATTE représentants suppléants de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.

## **TERRITOIRE ZÉRO CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2022-003 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI (CLE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des délégués de la Commune au sein du Comité Local pour l'Emploi.
- > De désigner Mme Sylvie MORAND et M. Paul LONGATTE délégués de la Commune au sein du Comité Local pour l'Emploi.

### **DÉLIBÉRATION N°2022-004 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ESPACEA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des délégués de la Commune au sein du conseil d'administration d'ESPACEA.
- > De désigner Mme Sylvie MORAND déléguée de la Commune au sein du conseil d'administration d'ESPACEA.

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2022-005 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

## DÉLIBÉRATION N°2022-006 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes contractuels suivants :

- 1 technicien territorial à temps complet du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023
- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet du 21 février 2022 au 20 février 2025
- 2 adjoints d'animation territorial à temps complet du 7 au 18 février 2022
- 1 adjoint d'animation territorial à temps complet du 1<sup>er</sup> février au 10 juillet 2022.

## FINANCES

### DÉLIBÉRATION N°2022-007 - DETERMINATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 1.80 € / ml le montant de la redevance d'occupation du domaine public à titre commercial sur la commune de Pont-Château.

## VIE SCOLAIRE, ENFANCE

### DÉLIBÉRATION N°2022-008 - MONTANT 2022 DE LA PARTICIPATION ALLOUEE AUX ECOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant 2022 de la participation communale par élève aux frais de fournitures scolaires :
  - Écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château :

	Fournitures scolaires	
	2021	Proposition 2022
Ecole Saint-Joseph	46,52€	47,22 €
Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	46,52 €	47,22 €

- Écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence :

	Fournitures scolaires	
	2021	Proposition 2022
Ecole Charlie Chaplin	46,52 €	47,22 €
Ecole Charles Perrault	46,52 €	47,22 €
Ecole du Chat Perché	46,52 €	47,22 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais de fournitures scolaires, à la fin de l'année scolaire 2021-2022.
- > De fixer ainsi la participation communale aux crédits administratifs (forfait) des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune :

	<b>Crédits administratifs directeurs</b>	
	<b>2021</b>	<b>Proposition 2022</b>
Ecole Charlie Chaplin	500,00 €	500,00 €
Ecole Charles Perrault	500,00 €	500,00 €
Ecole du Chat Perché	500,00 €	500,00 €

## **DÉLIBÉRATION N°2022-009 – MONTANT 2022 DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS LIÉS A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DIVERSES AU SEIN DES ÉCOLES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant 2022 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires privées de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

	<b>Activités diverses</b>	
	<b>2021</b>	<b>Proposition 2022</b>
Ecole Saint-Joseph	24,80 €	25,17 €
Ecole Notre-Dame-de-Lourdes	24,80 €	25,17 €

- > De fixer ainsi le montant 2022 de la participation communale par élève aux frais liés à la pratique d'activités diverses des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, pour les enfants dont les parents ou les représentants légaux sont domiciliés à Pont-Château et pour ceux résidant hors de Pont-Château, pour lesquels la Commune bénéficie d'un remboursement des frais par la commune de résidence. Le versement se fera en une seule fois sur la base des élèves présents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

	<b>Activités diverses</b>	
	<b>2021</b>	<b>Proposition 2022</b>
Ecole Charlie Chaplin	24,80 €	25,17 €
Ecole Charles Perrault	24,80 €	25,17 €
Ecole du Chat Perché	32,01 €	32,49 €

- > De s'engager à demander aux communes extérieures, où sont domiciliés les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais liés à la pratique d'activités diverses, à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-010 - CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'association conclu avec l'école Notre-Dame-de-Lourdes, annexé à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale dudit contrat.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-011 - CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE ST-JOSEPH**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'association conclu avec l'école St-Joseph de Pont-Château ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale dudit contrat.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-012 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME-DE-LOURDES POUR L'AIDE SOCIALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat conclue avec l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes portant sur l'aide sociale à la restauration scolaire, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2022-013 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE ST-JOSEPH POUR L'AIDE SOCIALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat conclue avec l'école privée Saint-Joseph portant sur l'aide sociale à la restauration scolaire, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## **CADRE DE VIE, BATIMENTS**

### **DÉLIBÉRATION N°2022-014 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE SYDELA POUR L’IMPLANTATION D’UN POSTE DE TRANSFORMATION SUR LES PARCELLES YL 132A ET YL 132B, SITUÉES AUX ROCHES PLATES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention conclue avec le SYDELA, annexée à la présente délibération et portant sur la mise à disposition des parcelles YL 132a et YL 132b, situées aux Roches plates, à Pont-Château ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu’elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2022-015 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE PASSAGE ET DE SURPLOMB AVEC LE SYDELA SUR LA PARCELLE XB 249, SITUÉE AUX CHAMPS DE L’HIPPODROME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention conclue avec le SYDELA, annexée à la présente délibération et portant sur le passage et le surplomb de la parcelle XB 249, située aux Champs de l’Hippodrome, à Pont-Château ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu’elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D’autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION N°2022-016 – RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de la Commission communale pour l’accessibilité, annexé à la présente délibération.

#### **▪ Questions diverses**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures cinquante et une minute.

A Pont-Château, le 27/01/2022.

Le Maire,  
Danielle CORNET



